



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES **SAISON 2023 / 2024**

Modifications surlignées

SAISIE DU RESULTAT

La saisie du résultat et de la feuille de rencontre sur internet est obligatoire et incombe à l'équipe recevante. Cette saisie devra se faire au plus tard le lundi suivant la journée officielle avant 17h00.

Si vous utilisez GIRPE avec remontée des résultats, vous n'avez pas à envoyer la feuille par courrier. **Attention : la version à utiliser est au minimum la V7.5.14.**

Pénalités :

Tout **résultat non saisi** avant le **lundi 17h00** entraînera une amende (cf tableau des amendes).

Toute **feuille de rencontre non saisie** entraînera une amende (cf tableau des amendes).

En cas d'exemption, si la composition de l'équipe n'est pas renseignée avant le lundi 17h00, cela entraînera une amende.

En cas de problème sur le site (qui vous empêche de rentrer votre résultat) veuillez prévenir le Comité Départemental du Puy-de-Dôme avant le lundi 17h00 (mail ou message téléphonique sur répondeur).

ENVOI DE LA FEUILLE DE RENCONTRE

Le premier feuillet de la feuille de rencontre est à envoyer par l'équipe recevante par voie postale ou par mail (**uniquement au format PDF**) au responsable du championnat, au plus tard le lundi suivant la date officielle de la journée.

En cas d'envoi par mail au format PDF : si des réserves, des réclamations, des cartons, un rapport JA ont été renseignés au verso du premier feuillet de la feuille, il faut **impérativement** envoyer le verso en plus du recto.

Pénalités :

Toute feuille de rencontre non postée (le cachet de la poste faisant foi) ou envoyée par mail avant le lundi au plus tard entraînera une amende (cf tableau des amendes).

Si la feuille est envoyée par mail au **format PDF, celle-ci doit être lisible**. Si elle n'est pas suffisamment lisible, elle sera considérée par la commission sportive comme non envoyée, et entraînera la pénalité correspondante (cf tableau des amendes).

IMPORTANT :

Une limite de classement est instaurée pour les 5 divisions départementales :

D1 – Interdit aux joueurs (ses) de + de 1600 points.

D2 – Interdit aux joueurs (ses) de + de 1400 points.

D3 – Interdit aux joueurs (ses) de + de 1200 points.

D4 – Interdit aux joueurs (ses) de + de 1100 points.

D5 – Interdit aux joueurs (ses) de + de 1000 points.

Si vous souhaitez faire une demande de dérogation, cette dernière ne peut être faite que par écrit (courrier papier ou mail) à la commission sportive du Comité Départemental du Puy-de-Dôme avant le début de chaque phase. Si une dérogation est accordée, elle ne sera valable que pour l'équipe de numéro le plus petit dans la division concernée, et uniquement pour la phase concernée.

Si vous faites jouer un joueur (se) ayant plus que la limite de points autorisés sans dérogation, cela sera sanctionné comme joueur non qualifié, ce qui entraînera la perte de la rencontre 14-0, ou 10-0 en D5, et une amende par joueur non qualifié (cf tableau des amendes).

Avant le début de chaque rencontre, une feuille de composition d'équipes est mise à disposition de chaque capitaine par l'équipe recevante. Elle sert au placement des joueurs sur la feuille de rencontre. En cas de litige, seule la feuille de rencontre sera prise en compte.

ART 1 : Formule de compétition

Pour les D1, D2, D3 et D4 les équipes sont composées de 4 joueurs en un groupe unique. La rencontre se dispute sur 2 tables minimum et en 14 parties. Position libre des joueurs sur la feuille de rencontre.

Pour les D5, les équipes sont composées de 3 joueurs. Position libre des joueurs également sur la feuille de rencontre.

Utilisation de balles plastiques obligatoire.

ART 2 : Déroulement de la rencontre

Le déroulement de la rencontre doit se faire dans l'ordre indiqué sur la feuille de rencontre.
Toutes les parties d'une rencontre doivent être disputées.

ART 3 : Nombre d'équipes par poule

Pour les divisions D1 à D4 :

- Chaque division sera composée de 3 ou 4 poules, selon le nombre d'équipes inscrites.
- Chaque poule sera composée de 7 ou 8 équipes, si le nombre d'équipes inscrites le permet.

Pour la D5, le nombre de poules et le nombre d'équipes par poule seront fonction du nombre d'équipes participantes.

ART 4 : Calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres est fixé bi-annuellement et envoyé aux responsables d'équipes avant le début de chaque phase.

ART 5 : Participation des féminines au championnat masculin

Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin (D1, D2, D3, D4, D5) quel que soit leur nombre, en respectant les règles générales du brûlage.

ART 6 : Participation des Poussins ou des Benjamins au championnat masculin

Les benjamins et benjamines sont autorisés à participer aux épreuves seniors.
Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.

ART 7 : Attribution des titres

Lorsqu'une équipe d'une association participe à une journée finale pour le titre d'une division donnée, elle ne peut comprendre que les joueurs qualifiés pour cette division compte-tenu des dispositions de l'article 8.

ART 8 : Brûlage

a) Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1-2-3 etc...). L'appellation numérique de ces équipes est affectée par la commission sportive de chaque échelon et reste valable pour l'ensemble de la saison sportive.

b) Au titre d'un même tour de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe.

c) Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.

d) Le brûlage est permanent pendant la phase en cours : dès que le joueur a disputé **2 rencontres** dans une équipe donnée ou dans des équipes différentes, la qualification du joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

e) Lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la première journée dans une équipe de numéro inférieur.

f) Lorsqu'une équipe d'une association est exempte du premier tour de championnat, ne peuvent participer au 2^{ème} tour au titre de cette équipe, que les joueurs n'ayant pas participé au 1^{er} tour du championnat dans une autre équipe de l'association.

g) Brûlage remis à 0 à la fin de la phase.

ART 9 : Joueurs mutés ou étrangers

L'ensemble des règles concernant la participation des joueurs mutés ou étrangers sont décrites dans les règlements administratifs fédéraux, dans le CHAPITRE 6 - RÈGLES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS.

A noter en particulier, et sauf exception indiquée dans ces règlements fédéraux, qu'une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'au maximum 2 joueurs mutés, et qu'une équipe de 3 joueurs ne peut comporter qu'au maximum 1 joueur muté. A noter également qu'une équipe de 4 ou 3 joueurs ne peut comporter qu'au maximum 1 joueur étranger (voir la notion de joueur étranger dans ces mêmes règlements).

ART 10 : Non-participation à une rencontre de championnat (Équipe exempte ou bénéficiant du forfait de l'équipe adverse)

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, elle renseigne une composition d'équipe en la saisissant dans SPID (y compris en position de visiteur).

ART 11 : Réserves

a) Les réserves doivent être inscrites au dos de la feuille de rencontre (1^{er} feuillet), par le juge-arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part : il ne peut s'y refuser.

b) Les réserves relatives à la qualification des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre si tous les joueurs sont présents, et au moment de l'arrivée des joueurs si ceux-ci étaient absents.

c) Les réserves relatives aux conditions matérielles de jeu doivent être inscrites au plus tard après la fin de la première partie de la rencontre, et avant le début de la deuxième partie. Au-delà elles ne sont pas recevables sauf si ces conditions sont modifiées au cours de la rencontre.

d) Quelle que soit la qualité du juge-arbitre et ses liens avec l'une ou l'autre équipe, il ne peut refuser d'inscrire une réserve régulièrement déposée.

ART 12 : Réclamations

a) Toute réclamation, pour être valable devra être inscrite par le juge-arbitre sous la dictée du capitaine et en présence du capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réclamation, sans aucun engagement de sa part : il ne peut s'y refuser.

b) La réclamation doit être confirmée dans les 72 heures par pli recommandé à la commission sportive concernée et accompagnée de la caution fixée chaque année pour chaque niveau de compétition. Si la réclamation est fondée, la caution est remboursée.

c) La réclamation en cours de jeu est signalée au juge-arbitre, au moment de l'incident. Elle n'est inscrite qu'après la fin de la partie où s'est produit l'incident.

d) La réclamation ne peut porter que sur des faits précis, qui n'ont pu être tranchés ou sont estimés mal tranchés par le juge-arbitre. Ce dernier devra faire parvenir son rapport dans les 72 heures à la commission sportive concernée en précisant les faits et la décision qu'il a prise.

ART 13 : Arbitrage des rencontres

Lors d'une rencontre, si aucun juge-arbitre officiel n'est présent, c'est à l'équipe visiteuse d'en assurer la fonction (capitaine de l'équipe par exemple). La personne remplissant ce rôle doit être licenciée avec une licence traditionnelle.

L'arbitrage des parties est assuré par les joueurs de l'équipe qui reçoit. Les joueurs de l'équipe visiteuse peuvent, s'ils le désirent, arbitrer la moitié du nombre de parties à jouer.

ART 14 : Report de rencontres

Les dates figurant au calendrier des rencontres sont des dates limites. Elles peuvent être avancées mais jamais repoussées, sauf cas exceptionnels. Ces reports ne peuvent excéder 7 jours après la date limite du calendrier, et sont soumis à l'accord préalable du responsable du championnat (**demande de report à formuler dans SPID MON CLUB**).

Si aucune demande de report n'a été faite, il sera compté 0 point pour chaque équipe, et chaque équipe sera imputée d'une amende de 100 €.

Dans tous les autres cas, la date de rencontre reste celle fixée au calendrier à savoir : **le dimanche à 9 heures**, sauf si le dimanche matin est un jour officiel de compétition départementale ou régionale auquel cas la date est fixée au samedi 20 h 30.

La date peut être fixée à un autre jour ou autre heure.

- S'il y a accord entre les deux capitaines d'équipes.
- Si l'équipe recevant n'a pas de salle disponible en raison d'une rencontre d'une équipe hiérarchiquement supérieure, utilisant la même salle.

Dans le cas où une rencontre doit être avancée ou retardée, il appartient au responsable de l'équipe requérante, de contacter le responsable de l'équipe adverse au moins 8 jours avant cette date.

En cas de litige : 0 point aux 2 équipes.

Aucun report de rencontres ne sera accepté lors de la dernière journée de la 1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat.

ART 15 : Équipe incomplète (3 joueurs pour les D1-D2-D3-D4 - 2 joueurs pour la D5)

La rencontre est jouée.

Pour les divisions D1, D2, D3 et D4 :

- La place laissée libre correspond à celle du joueur devant disputer la dernière partie en simple (**B ou Z**).
Si la place laissée libre n'est pas celle indiquée ci-dessus, l'équipe fautive perd la rencontre 14-0 mais conserve le point rencontre. Une amende sera infligée à l'équipe fautive pour équipe mal composée (cf tableau des amendes).
- C'est le double 2 qui n'est pas joué.
- Les points des parties non jouées sont attribués à l'autre équipe (sans score).
- Dans le cas où les 2 équipes sont incomplètes, la rencontre se joue sur 12 points (pas de point sur le double 2 et sur la dernière partie de simple).

Pour la division D5 :

- La place laissée libre correspond à celle du joueur devant disputer la dernière partie en simple (**A ou Y**).
Si la place laissée libre n'est pas celle indiquée ci-dessus, l'équipe fautive perd la rencontre 10-0 mais conserve le point rencontre. Une amende sera infligée à l'équipe fautive pour équipe mal composée (cf tableau des amendes).
- Dans le cas où les 2 équipes sont incomplètes, la rencontre se joue sur 9 points (le double est joué, pas de point sur la dernière partie de simple).

ART 16 : Équipe comportant un joueur non qualifié

- Cette équipe perd la rencontre par 14 à 0, ou 10 à 0 en D5, mais conserve le bénéfice du point rencontre.
- Si les 2 équipes sont dans ce cas de figure, le score final sera de 0 à 0 avec 1 point rencontre pour chaque équipe.
- Dans les 2 cas, les résultats individuels restent validés.
- Une amende sera appliquée par joueur non qualifié (cf tableau des amendes).

ART 17 : Composition des poules de la PH1, montées, descentes

- Le nombre d'équipes par division pour la 1^{ère} phase est de :
 - D1 : 32 équipes (4 poules de 8).
 - D2 : 32 équipes (4 poules de 8).
 - D3 : 32 équipes (4 poules de 8).
 - D4 : 24 équipes (3 poules de 8).
 - D5 : x équipes (x poules de x équipes).

Définition des montées / descentes :

DEPARTEMENTALE 1

Tout joueur ayant + de 1600 points n'est pas autorisé à jouer dans cette division

1^{ère} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} de chaque poule accède à la Régionale 3.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D2 (*).

2^{ème} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} de chaque poule accède à la Régionale 3.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D2 (*).

3^{ème} phase : JOURNEE DES TITRES

½ FINALES : Rencontres définies par tirage au sort entre les premiers de chaque poule.

- Les vainqueurs se rencontrent pour le titre de Champion du CD de D1
- Les perdants se rencontrent pour la place de 3^{ème}.

DEPARTEMENTALE 2

Tout joueur ayant + de 1400 points n'est pas autorisé à jouer dans cette division

1^{ère} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule accèdent à la D1.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D3 (*).

2^{ème} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule accèdent à la D1.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D3.

3^{ème} phase : JOURNEE DES TITRES

½ FINALES : Rencontres définies par tirage au sort entre les premiers de chaque poule.

- Les vainqueurs se rencontrent pour le titre de Champion du CD de D2
- Les perdants se rencontrent pour la place de 3^{ème}.

DEPARTEMENTALE 3

Tout joueur ayant + de 1200 points n'est pas autorisé à jouer dans cette division

1^{ère} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule accèdent à la D2.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D4 → **CORRECTION DU 19/09**

2^{ème} phase : 4 poules de 8 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule accèdent à la D2.
- Le 7^{ème} et le 8^{ème} de chaque poule descendent en D4 (à confirmer avant la phase 2).

3^{ème} phase : JOURNEE DES TITRES

½ FINALES : Rencontres définies par tirage au sort entre les premiers de chaque poule.

- Les vainqueurs se rencontrent pour le titre de Champion du CD de D3
- Les perdants se rencontrent pour la place de 3^{ème}.

DEPARTEMENTALE 4

Tout joueur ayant + de 1100 points n'est pas autorisé à jouer dans cette division

1^{ère} phase : 3 poules de 8 équipes (7 journées)

- Les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs 3^{èmes} accèdent à la D3.
- Les 2 moins bons 8^{ème} descendent en D5.

2^{ème} phase : 4 poules de 7 équipes (7 journées)

- Le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs 3^{èmes} montent en D3.
- Le nombre de descendants reste à définir.

3^{ème} phase : JOURNEE DES TITRES

½ FINALES : Rencontres définies par tirage au sort entre le 1^{er} de chaque poule et le meilleur 2^{ème}.

- Les vainqueurs se rencontrent pour le titre de Champion du CD de D4
- Les perdants se rencontrent pour la place de 3^{ème}.

(*) Les descentes peuvent fluctuer en fonction du nombre de descentes du niveau supérieur (R3).

Le départage des équipes classées à un même rang dans des poules différentes se fait suivant du règlement sportif fédéral (départage général).

DEPARTEMENTALE 5

Tout joueur ayant + de 1000 points n'est pas autorisé à jouer dans cette division

1^{ère} phase : 3 poules de 8 équipes (7 journées)

- Les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule accèdent à la D4.

2^{ème} phase : À définir en fonction du nombre d'équipes engagées.

3^{ème} phase : JOURNEE DES TITRES : A définir en fonction du nombre d'équipes engagées.

JOURNEE DES TITRES DEPARTEMENTAUX

Samedi 25 mai 2024

Présence obligatoire sous peine de non accession en division supérieure
(Cf Règlement sportif FFTT)

AMENDES et RECLAMATIONS :

<u>1) Infractions incombant à l'équipe concernée :</u>	
• Un forfait	100 €
• Feuille de rencontre incomplètement remplie par rubrique manquante ou erronée (cf rubriques concernées sur la page suivante)	5 €
• Joueur non qualifié	10 €
• Équipe mal composée	10 €
<u>2) Infractions incombant à l'équipe recevante :</u>	
• Non-saisie du résultat sur internet	15 €
• Non saisie de la feuille de rencontre sur internet	15 €
• Feuille de rencontre postée avec retard	15 €
<u>3) Infractions incombant à l'équipe du club du JA, ou au JA si neutre :</u>	
• Feuille de rencontre incomplètement remplie par rubrique manquante ou erronée (cf rubriques concernées sur la page suivante)	5 €
<u>4) Caution pour réclamation incombant à l'équipe concernée :</u>	100 €

FEUILLE DE RENCONTRE - QUI FAIT QUOI...

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS de TABLE Championnat par Equipes						PING PONG																																																							
Nom, Prénom, Adresse mail, Licence et Club du Juge-Arbitre :				CLERMONT-FERRAND 15.07.2020 Départemental Division 1		COMITE : PUY DE DOME 20H30 Masculin Poule A																																																							
Nom et Prénom : Adresse mail : N° Licence : Club :				1		2																																																							
N° association : (U) N° Licence NOM - PRENOM Points Main Dominante Cartons				CNE A		CNE W																																																							
SCORES					ORDRE DES PARTIES			POINTS																																																					
<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> <tr><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td><td>/</td></tr> </table>					1	2	3	4	5	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	CNE A			CNE W		1	
1	2	3	4	5																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
/	/	/	/	/																																																									
					A contre W																																																								
					B "					X																																																			
					C "					Y																																																			
					D "					Z																																																			
					A "					X																																																			
					B "					W																																																			
					D "					Y																																																			
					C "					Z																																																			
					Double F "					Double F																																																			
					Double Z "					Double Z																																																			
					A "					Y																																																			
					C "					W																																																			
					D "					X																																																			
					B "					Z																																																			
					TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE			00 00																																																					
Réserves 1 Réclamations Arbres Rapport JA		Capitaine équipe A CNE A Signature _____		Capitaine équipe X CNE W Signature _____		(U) CNE A _____ (O) CNE W _____		Signature du Juge Arbitre 1		Journée Phase N° 1 2 N° 1																																																			

La feuille de rencontre est expédiée par le club qui reçoit.

FFTT - 3 rue Claudonh Costes - 75013 Paris

version 7.3.13

1: JUGE-ARBITRE

2: CAPITAINE EQUIPE RECEVANTE

CNE = CAPITAINE

LE DOS DE LA FEUILLE (Réserves, Réclamations, Cartons, Rapport JA) EST DU DOMAINE EXCLUSIF DU JUGE-ARBITRE